

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2011

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2011-5-10-1

Service consulté

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LE PORTAIL

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, une demande de subvention de fonctionnement de l'association « Le Portail » à Colmar, oeuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, le Conseil Général accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant au service de la population haut-rhinoise.

A ce titre l'association « Le Portail », qui assure une mission d'accompagnement social lié au logement, sollicite une subvention de fonctionnement.

L'association a pour but la gestion d'appartements locatifs mis à la disposition soit de personnes engagées dans un processus d'insertion sociale et professionnelle, soit de jeunes adultes pour prévenir leur marginalisation, soit de toute autre personne ou famille en état de précarité.

Il est à noter que cette association mène actuellement une réflexion sur la possibilité de mutualiser ses moyens avec une autre association locale.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur la subvention de fonctionnement à attribuer à l'association « Le Portail » pour un montant de 9 000 €.

La somme correspondante est à prélever sur le programme H725 - chapitre 65 – fonction 54 nature 6574



Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 MAI 2011

**Fonds de solidarité logement
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FSL04209	LE PORTAIL (ASSOCIATION) Association Le Portail	9 000,00
Total		9 000,00